

# Règlement du 2<sup>ème</sup> Challenge des Coëvrons

## Cyclo-Cross - Edition 2010

<b>Art. 1</b>	Le Challenge est ouvert à tous les licenciés F.F.C. des Catégories Dames, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors.								
<b>Art. 2</b>	Comptent pour le Challenge des Coëvrons, les épreuves interrégionales suivantes : - Dimanche 07 Novembre 2010 à Vaiges (1 <sup>ère</sup> Manche), - Jeudi 11 Novembre 2010 à Montsûrs (2 <sup>ème</sup> Manche) - Dimanche 19 Décembre 2010 à Neau (3 <sup>ème</sup> Manche et Finale).								
<b>Art. 3</b>	Un Classement Général sera établi pour chaque Catégories Dames, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors.								
<b>Art. 4</b>	<b>Attribution des points</b> : les grilles de points porteront sur les 20 premiers coureurs de chaque catégorie, à savoir : 1 <sup>er</sup> : 30 pts - 2 <sup>ème</sup> : 25 pts - 3 <sup>ème</sup> : 22 pts - 4 <sup>ème</sup> : 20 pts - 5 <sup>ème</sup> : 18 pts - 6 <sup>ème</sup> : 16 pts - 7 <sup>ème</sup> : 14 pts - 8 <sup>ème</sup> : 13 pts - 9 <sup>ème</sup> : 12 pts - 10 <sup>ème</sup> : 11 pt - 11 <sup>ème</sup> : 10 pts - 12 <sup>ème</sup> : 9 pts - 13 <sup>ème</sup> : 8 pts - 14 <sup>ème</sup> : 7 pts - 15 <sup>ème</sup> : 6 pts - 16 <sup>ème</sup> : 5 pts - 17 <sup>ème</sup> : 4 pts - 18 <sup>ème</sup> : 3 pts - 19 <sup>ème</sup> : 2 pts - 20 <sup>ème</sup> : 1 pt.								
<b>Art. 5</b>	<b>Dotation du Classement Général</b> : les 8 premiers Seniors, les 6 premiers Espoirs, les 4 premiers Juniors, les 3 premiers Cadets et les 3 premières Dames seront récompensés comme ci-dessous ( <i>Prix en exprimés en Euros</i> ) :								
	/	1er	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>
	Seniors	170 €	130 €	80 €	50 €	40 €	30 €	20 €	10 €
	Espoirs	120 €	70 €	40 €	30 €	20 €	10 €	-	-
	Juniors	100 €	50 €	30 €	20 €	-	-	-	-
	Cadets	50 €	30 €	10 €	-	-	-	-	-
Dames	50 €	30 €	10 €	-	-	-	-	-	
<b>Art. 6</b>	Les litiges seront examinés par la commission de cyclo-cross du CA Evron.								
<b>Art. 7</b>	Pour figurer an classement général final, le coureur devra participer aux 3 épreuves.								
<b>Art. 8</b>	En cas d'ex-æquo au classement général, les résultats obtenus au cours de la dernière épreuve départageront les concurrents.								
<b>Art. 9</b>	<b>Presse</b> : Les divers classements provisoires et définitifs seront publiés dans le journal des Pays de la Loire et dans la presse quotidienne et hebdomadaire locale.								
<b>Art. 10</b>	La remise des récompenses se fera le soir de l'épreuve finale. Les coureurs concernés par le classement général devront être présents à cette réception (sauf cas de force majeur et avec l'accord des organisateurs).								